



Se retirer de la liste de garant d'un prêt revolving

Par **celibout**, le **10/08/2010** à **17:39**

Bonjour,

lors d'un premier mariage, mon ex-femme a contracté un prêt revolving duquel je me suis porté garant.

A la suite du divorce, mon ex-femme a gardé ce prêt et donc, n'a pas fait modifier le garant.

Aujourd'hui, celle-ci refuse de rembourser ce prêt. Ainsi, la société de crédit me demande de rembourser à sa place sans quoi, je risque d'être inscrit en rouge à la banque de France.

Le prêt n'étant pas à mon nom, est-il possible de faire modifier la personne portée garant afin que je n'ai pas à payer pour ses dépenses? D'après la société de crédit, tant que le prêt n'est pas soldé, je suis obligé de rester le garant...

Y aurait-il un recours possible pour que cet argent ne me soit pas réclamé?

Je me remarie dans 15 jours, cet argent pourrait-il être réclamé à ma nouvelle conjointe?